FAITS DIVERS

— En parcourant les *Souvenirs de Versailles pendant la Commune*, dont la seconde édition vient d'être mise en vente, chez Dentu, nous avons découvert au chapitre IV, page 121, le curieux passage que nous allons reproduire. Nous le donnons tel que M. Léonce Dupont l'a écrit, en laissant, bien entendu, à l'écrivain toute la responsabilité de son récit ;

Il (M. Thiers) eut un jour la fantaisie de faire arrêter M. Gambetta. Je ne saurais dire à quelle date précise de la fin d'avril ou du commencement de mai correspond la mesure de rigueur projetée contre l'ancien ministre de Tours et de Bordeaux, mais je puis assurer que, sur des indices fournis par la correspondance du ministre de l'intérieur, que M. Ernest Picard continua longtemps à recevoir, M. Thiers crut découvrir un lien de complicité entre M. Gambetta et les chefs de l'insurrection. Un ordre fut préparé et allait être envoyé par le télégraphe au préfet des Basses-Pyrénées de faire arrêter l'ex-dictateur, un jour qu'il repasserait, selon sa coutume, la frontière espagnole pour se promener à Bayonne ou à Biarritz. Cet ordre, un fonctionnaire du ministère de l'intérieur que je pourrais nommer l'a eu entre les mains. Au moment de l'expédier, M. Picard le reprit et persuada au chef de l'Etat qu'il serait peut-être bon de soumettre le cas au conseil des ministres. C'est par ce déclinatoire que M. Gambetta put échapper à un désagrément qui certainement eût modifié du tout au tout le cours de sa destinée.

— La commune de Puimisson (Gard), vient d'être troublée par une scène écœurante. Un farouche radical s'est donné le plaisir de revêtir le costume de l'ordre de Saint François d'Assise, avec un chapelet et un crucifix à la ceinture, et de parcourir le village en affectant de prier Dieu et de donner avec moquerie la bénédiction aux habitants. Cette révoltante plaisanterie a provoqué les plus vives protestations.

La loi punissant sévèrement le port illégal du costume religieux, on ne comprend pas que le maire n'ait point fait arrêter l'individu en flagrant délit.

— On évalue à 10,000 francs le montant des détournements commis par le maire radical de Trets ; une maladie le forçant à garder le lit, il n'a pas été arrêté et reste sous le coup d'un mandat de dépôt

— On annonce la mort de M. Adolphe Joanne, l'auteur des Guides qui portent son nom. M. Adolphe Joanne est mort mardi, des suites d'une maladie de cœur, à l'âge de soixante-huit ans.

— Un écho du mariage princier de Berlin :

On nous écrit de cette ville que la couronne de myrte que portait la princesse Victoire pendant la cérémonie avait été composée de feuilles cueillies sur un arbrisseau planté, il y a 75 ans, par la défunte reine Louise de Prusse.

— D'après l'*Estafette*, M. Jules Ferry, tout libre-penseur qu'il est, commencerait à en avoir assez des ridicules lettres de jeunes collégiens, protestant soit contre leur aumônier, soit contre le maigre du vendredi, etc., etc.

« Le ministre a décidé que, seules, les lettres accompagnées des signatures des parents seraient prises en considération. »

Pas le moindre parent, même à la mode de Bretagne, n'ayant jusqu'ici apostillé les suppliques des jeunes lycéens, on peut considérer dès aujourd'hui l'incident comme clos.

TRIBUNAUX

INCENDIAIRE, ASSASSIN

Devant la cour d'assises des Bouches-du-Rhône, présidée par M. Bonnecorse, comparaissait hier un certain Louis-Joachin Vabre, casseur de pierres, âgé de 28 ans, né à Chantemerle et accusé d'un double assassinat suivie d'incendie.

L'inculpé avait été déjà condamné à mort par la cour d'assises de l'Ardèche pour assassinat. L'arrêt de la cour ayant été cassé par la cour de cassation, Vabre avait été renvoyé devant la cour d'assises du Gard qui l'avait condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Aujourd'hui, Vabre comparaît comme accusé d'avoir, dans la nuit du 26 au 27 septembre 1878, assassiné, sur le territoire d'Aries, les nommés Martin Caroiph et Pierre Rouvier, domestique du premier, et d'avoir ensuite incendié une meule de paille faisant partie des récoltes de Caroiph, le tout avec préméditation et en ayant attiré ses deux victimes dans un guet-apens.

L'accusé a une figure intelligente mais sournoise ; ses yeux sont mobiles, il est rasé complètement et vêtu comme un paysan de la Provence.

Il reconnaît tous les faits et raconte les détails de son triple crime avec un cynisme révoltant.

Sept témoins sont entendus, notamment la veuve Caroiph qui raconte avec émotion comment ses trois chiens l'ont protégée contre les coups de l'assassin.

La pauvre femme s'évanouit après avoir terminé sa déposition.

L'auditoire est très nombreux.

L'audience reprend à 2 heures.

La foule est très-nombreuse.

L'avocat général, Me Alphandery, commence son réquisitoire en réclamant la peine capitale et un verdict implacable.

M. Rigaud défend Vabre, et avec des accents émus demande que l'agonie de l'accusé ne soit pas prolongée plus longtemps et que les circonstances atténuantes lui soient accordées par pitié.

Le président, M. Bonnecourse, résume avec habileté les débats.

Le jury, après un délibéré de vingt minutes, déclare Vabre coupable sans circonstances atténuantes.

La Cour prononce la peine de mort.

L'exécution aura lieu à Aix.

VERDICT

Aix, 4 mars, 7 h. matin.

La Cour d'Assises des Bouches-du-Rhône a condamné à la peine de mort, le bandit Vabre.

POLICE CORRECTIONNELLE DE PARIS

UN GARDE CHAMPÊTRE QUI ABUSE DE SON ÉDUCATION POUR DRESSER DES PROCÈS-VERBAUX. OIGNONS ET CHOUX VOLÉS. CE FONCTIONNAIRE EST INCORRUPTIBLE.

Si on peut reprocher à un garde-champêtre que nous allons entendre, quelque obscurité dans ses explications données de vive voix, on ne saurait lui refuser une grande précision dans ses procès-verbaux, et c'est là l'important.

Voici donc comment il parle, après quelques-uns qu'il a écrit nous apprendra peut-être ce que parler veut dire :

— Ayant aperçu le sieur ici présent, ayant des choux qu'il avait arrachés avec ses mains, qui appartenaient à Jacques Finot, cultivateur, dont ayant constaté antérieurement la veille emportant des oignons clandestins, je le conduisis chez M. le maire dont il reconnut avoir volé les carottes, dont j'ai saisi les choux comme pièce à conviction.

M. le président. — Ce n'est pas bien clair.

Le prévenu. — Ce vieux fonctionnaire ne sait même pas ce qu'il m'accuse ; car, messieurs, qu'est-ce que j'ai volé ; c'est-il des choux, des carottes ou des oignons ? qu'il le dise ! qu'il le dise !

Le garde champêtre. — Du moment que le délinquant attaque d'incompétence ma déclaration verbeuse, je vais préciser dans les circonstances de la cause, qui est écrit dans mon procès-verbal officiel (le témoin lit) :

Etant en tournée et me trouvant sur la route départementale n° 17, je vis le délinquant possessif de deux choux ; ayant reconnu le soussigné comme étant voleur de nation des végétations d'autrui pour l'avoir remarqué la veille en détention d'oignons suspects, je lui ai questionné sur les deux choux, comme suit :

Demande. — Je vous ai vu sortir hier d'une pièce de terre ensemencée du nommé Finot Jacques, avec un panier qui était rempli ?

Réponse. — Oui, mossieu Grenu, c'est vrai.

Demande. — Etes-vous son domestique ou son serviteur à son service ?

Réponse. — Oui, mossieu Grenu, je suis son domestique.

Demande. — C'est faux.

Réponse. — Vous en êtes un autre.

Demande. — Aujourd'hui, je vous retrouve dans le même cas semblable des oignons d'hier, seulement, c'est des choux.

Réponse. — Mossieu Grenu...

M. le président. — Enfin a-t-il avoué ?

Le garde-champêtre. — Il a avoué sans affirmative et que même il a voulu corrompre mes fonctions qui est consigné également dans mon procès-verbal, ainsi qu'il suit, pour acheter ma confiance.

Réponse. — Mossieu Grenu, c'est vrai que j'ai volé les oignons aa détritus du nommé Finot Jacques.

Demande. — Suivez-moi chez monsieur le maire.

Réponse. — Messieu Grenu, êtes-vous susceptible de l'humanité pour un père de famille ?

Demande. — C'est en proportion qu'elle est compatible à mes fonctions.

Réponse. — Mossieu Grenu, voulez-vous accepter une pièce de 4 francs et ni vu ni connu ?

Demande. — Votre corruption de fonctionnaire est encore pire.

Sur ce, le délinquant, à mon refus honorable, m'a envoyé un nuage de coups de poing.

Le prévenu. — Nn nuage, non ; trois nniques.

Le garde-champêtre. — Et une den cassée.

Le prévenu. — J'ginore ce qui s'est passé dans votre intérieur.

Le garde-champêtre. — Le sieur, ici présent, a eu déjà un procès d'avoir fraudé avec l'octroi, en passant un lièvre qu'il avait mis dans une peau de lapin, si bien arrangé que sa mère ne l'aurait pas reconnu, sauf le bout des pattes, qu'il était entré à la barrière, en tenant son lièvre par les pattes de lapin.

M le président (au prévenu) : Qu'avez-vous à dire ?

Le prévenu. — J'ai à dire que ce vieux fonctionnaire ne sait seulement pas ce qu'il dit, qu'il entortille les choux, les oignons et les carottes, et que pour ce qui est des coups de poing, c'était par le moyen qu'il m'avait pris au collet avec une brutalité extraordinaire ; pour ce qui est des 4 francs, c'était censé pour deux simples choux qu'il les aurait remboursés au sieur Finot, et pas pour ce qu'il dit que ça ne serait ni vu, ni connu, et qu'il abuse de son éducation pour écrire contre moi des choses que je ne pourrais pas y répondre si bien que lui ; voilà mon caractère...

Le Tribunal condamne le prévenu à quatre mois de prison.

En entendant cette condamnation, il se met à pleurer. Peut-être a-t-il gardé un oignon.

NOUVELLES DU MATN

Emission d'un milliard de 3 0/0 amortissable

Londres, 3 mars.

Le *Times* annonce qu'une dépêche de Paris avance qu'une émission d'un milliard de 3 0/0 amortissable sera faite le 24 mars et qu'elle sera officiellement annoncée dix jours à l'avance.

Le prix de l'émission est de 82,50.

Réunion du centre gauche.

Paris, 3 Mars, 6 h. 45 soir.

M. Léon Say a exposé dans la réunion du centre gauche ; ses idées sur l'impôt foncier et il le considère comme l'impôt sur la fabrication et les produits agricoles. Il conclut à un dégrèvement de 30 0/0 du principal de l'impôt foncier sur les propriétés rurales.

M. Léon Say a déclaré qu'il fallait agir parce que les impôts indirects sont en progression et que la situation de l'agriculture exige que l'on fasse un effort matériel et moral et enfin parce que la république doit s'occuper des campagnes et des paysans autant que des villes et des ouvriers.

Question du voyage du Président de la République.

Paris, 3 mars, 8 h. 38 soir.

La nouvelle que l'on avait annoncée que le Président de la République avait l'intention de faire un voyage circulaire en France a produit une sensation à l'Elysée.

M. Grévy cherche à démentir ce bruit et a dit aux généraux Clinchant et Cambriels qu'il ne craignait pas les intentions plébiscitaires de M. Gambetta si le scrutin de liste était voté par les deux assemblées nationales ; qu'il garderait le rôle effacé que lui a octroyé la Constitution et qu'il ne voulait pas se montrer aux populations ni faire entendre de discours faisant supposer que M. le président de la Chambre des députés l'effusque.

Notre correspondant ajoute : Considérant la ruse des dirigeants républicains, il faut examiner ces paroles en sens absolument contraire.

Obsèques de M. Drouyn de Lhuys

Paris, 3 Mars, 7 h. soir.

On signale une nombreuse assistance aux obsèques de M. Drouyn de Lhuys, qui ont eu lieu aujourd'hui à midi.

Deux discours ont été prononcés au cimetière d'Auteuil. L'un par M. Caro, membre de l'Académie française et l'autre par M. le marquis Dampierre d'Ornoy.

Le rengagement des sous-officiers

Paris, 3 mars, 4 h. 50 soir.

La commission chargée de l'examen du projet de loi sur le rengagement des sous-officiers, s'est réunie aujourd'hui.

Elle a fixé les primes, ainsi qu'il suit :

500 francs pour les rengagements de 2 ans et 2,000 francs pour cinq ans.

Les hautes-payes ont aussi été établies ainsi : 30, 50 et 70 centimes suivant le temps de service.

Une déclaration importante.

M. Magnin et M. Wilson ont fait, hier, à la commission du budget une déclaration qui mérite de fixer l'attention : ils se sont refusés à proposer de nouveaux dégrèvements d'impôts, à diminuer aucune des charges si lourdes qui pèsent sur l'agriculture. Pourquoi ? Serait-ce donc que le progrès des revenus indirects se serait arrêté ? Non. Mais ces excédents sont absorbés par de nouvelles dépenses. Et, de l'aveu même des ministres, les principales de ces dépenses sont celles qu'entraîne la campagne antireligieuse de M. Jules Ferry.

Ainsi, la loi nouvelle de l'enseignement gratuit impose à l'Etat une dépense nouvelle non pas de 15 millions, comme on l'avait cru d'abord, mais de 30 millions. A quel chiffre énorme arriverait-on si l'on ajoutait les frais de la laïcisation ? Il faut que le pays, que nos agriculteurs en détresse le sachent, si l'on ne peut rien diminuer de leurs impôts écrasants, c'est parce qu'il faut payer les frais de la guerre à l'enseignement religieux. Les ministres eux-mêmes sont obligés de l'avouer.

Protestations contre l'élection d'un radical

La préfecture de la Seine a déjà reçu plusieurs protestations contre l'élection de M. Roques de Filhol par la 3e circonscription de Saint-Denis.

Les radicaux prétendent que c'est une manœuvre de l'opportunisme pour tenter l'annulation du scrutin qui a évincé M. Deschanel, l'un de ses plus fervents adeptes.

Résiliation du marché Heilbronner

Nous lisons dans le *Télégraphe* :

« Le marché Heilbronner est résilié à l'amiable ; le remboursement des frais termine l'incident.

Les contribuables vont payer les frais des sottises des opportunistes, mais cela ne termine point l'incident, car il reste des marchés d'armes la preuve indéniable des périls que la politique gambettiste fait courir au pays.

L'Affaire Ney.

La France se dit autorisée à déclarer qu'il résulte de renseignements irrécusables que le général Ney n'a pas été victime d'un assassinat ; mais qu'il est mort volontairement et de sa propre main.

Aucune arrestation n'a eu lieu ayant cette cette mort pour cause.

L'autopsie du général Ney.

L'autopsie du corps du général Ney a été faite hier.

La question tunisienne

Conformément aux instructions de M. Barthélemy Saint-Hilaire, M. Roustan, notre consul général et chargé d'affaires à Tunis, a de nouveau insisté auprès du bey pour que celui-ci prît des mesures énergiques afin de mettre un terme aux incursions de brigands qui ont lieu perpétuellement sur la frontière de notre colonie algérienne.

Les dernières dépêches de M. Roustan annoncent que le bey a pris des engagements formels ; mais l'autorité dont il jouit dans ces parages étant purement nominale, il est à craindre que les résultats ne soient pas conformes aux promesses faites.

Aussi des mesures militaires ont elles été prises pour parer à toute éventualité.

Il ne sagit nullement d'envahir la Tunisie, mais de mettre fin à un état de chose dont nos compatriotes de l'Algérie sont tous les jours victimes.

Officiers français et italiens dans l'armée grecque

Le *Tagblatt*, de Vienne, reçoit d'Athènes une dépêche d'après laquelle le gouvernement grec se proposerait d'engager 36 officiers étrangers, dont 20 pour l'infanterie et 16 pour la cavalerie. Ces officiers seraient Français et Italiens.

La *Correspondance de Pesth* reçoit de Paris des informations qui confirment la dépêche du *Tagblatt*.

Les voici, elles lui serviront de commentaires :

« Le gouvernement français est trop près des élections pour fournir à ses électeurs l'occasion de lui reprocher son immixtion dans les affaires grecques ; mais le gouvernement d'Athènes, certain de pouvoir compter sur l'appui *de certaines personnalités*, vient de leur tendre la perche en leur permettant de tourner la difficulté. N'ayant plus à compter sur la mission Thomassin, le roi Georges aurait, à l'instigation de ses amis de Paris, ouvert les rangs de l'armée grecque aux officiers étrangers. Le décret, connu en France, amènera beaucoup d'offres d'officiers de mérite dont on a déjà les noms à Athènes, et leur participation dans les événements que l'on prépare, sera loin de leur être comptée comme un titre de défavear auprès du gouvernement français. Le mot d'ordre est à peu près donné à Athènes de ne rien compromettre par une précipitation hâtive. Les officiers français qui sont destinés à prendre rang dans l'armée grecque doivent en compléter l'organisation dans de telles conditions qu'une attaque contre la Turquie puisse être effective. »

Une vilenie

Un exemple des basses persécutions du jour.

Il y avait, depuis dix ans, à la préfecture de police, un employé au matériel nommé Beurnonville, qui était en même temps organiste de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, et qui, le dimanche matin, allait tenir l'orgue à une messe dite pour les membres d'un cercle catholique.

Avant-hier, on l'a fait appeler et on lui a signifié brutalement sa révocation

Cet honnête homme ayant eu la curiosité, pour ne pas dire l'indiscrétion, de désirer savoir pour quelle raison on le chassait, en lui faisant perdre ses retenues pour la retraite, c'est-à-dire son argent, on lui a répondu :

— Vous êtes un excellent employé, mais vous allez dans les cercles catholiques.

Chambre des communes.

Londres, 3 mars.

M. Gladstone assiste à la séance. Son entrée a été saluée par une ovation.

M. Childers a dit que les troupes envoyées à la colonie de Natal atteindront 15,000 hommes quand tous les renforts seront arrivés.

Un incident se produit.

M. John Dillon s'en prend au très-honorable Sir W. Vernon Harcourt, secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur, l'accusant d'avoir attaqué lâchement son ami personnel John Devoy. M. Dillon explique, en le confirmant, le conseil qu'il a donné au peuple irlandais de s'armer. S'il était fermier, il accueillerait à coups de fusil quiconque entrerait dans sa ferme pour l'en expulser. Les traitements, que subit le peuple irlandais, le justifieraient de recourir à la guerre civile, s'il avait les moyens de l'entreprendre. Malheureusement, ces moyens, il ne les a pas.

Le speaker rappelle M. John Dillon à l'ordre pour avoir dépassé les bornes des procédés parlementaires, en conseillant la guerre civile.

M. Dillon retire les expressions dont il s'est servi.

Sir W. Vernon Harcourt déclare que la Chambre vient d'entendre l'exposé des doctrines de la Ligue agraire, exposé fait par un homme qui a toute autorité pour expliquer ces doctrines. Le pays saura ainsi demain que les doctrines de la Ligue agraire sont la haute trahison de l'assassinat.

M. Healy, est rappelé plusieurs fois à l'ordre pour accuser sir W. Vernon-Harcourt de manquer à la vérité. Il est enfin suspendu pour le reste de la séance par 233 voix contre 15, comme ayant méconnu l'autorité du Président.

M. Parnell entre, pendant cette scène, dans la salle des séances.

Chapelle papale à la Sixtine

Rome, 3 mars, 1 h. 25 du soir.

Il y a eu chapelle papale à la Sixtine.

Léon XIII, portant la tiare, a paru entouré des cardinaux, des patriarches, des évêques présents à Rome, des divers collèges de la prélature et des membres de divers ordres religieux.

Dans la tribune royale avaient pris place les grands-ducs Serge, Paul et Constantin, les princes Oscar et Georges de Suède et les membres de l'ordre de Malte.

La tribune diplomatique était remplie. Le patriciat de Rome était au complet et on voyait beaucoup de nobles étrangers.

C'est le cardinal Alimonda qui a célébré la sainte messe.

Après la cérémonie, ont eu lieu les réceptions.

Le Pape a distribué d'abondantes aumônes.

Le maréchal Bazaine en Espagne

Madrid, 2 mars, 8 h. 30, soir.

Quelques français habitant Madrid se sont émus de la présence de M. Bazaine à la fête donnée vendredi dernier par le duc Fernan-Numez en l'honneur des trois sœurs du roi Alphonse XII et à laquelle M. l'amiral Jaurès, ambassadeur de France, était invité.

On dit à ce propos que M. et Mme Bazaine figurent sur les listes ordinaires d'invitation de plusieurs maisons de l'aristocratie madrilène ; il arrive ainsi aux membres du corps diplomatique de les rencontrer souvent dans le monde, comme à l'Opéra, sans que le fait tire à conséquence.

Réception au Vatican

Rome, 3 mars, 2 h. 15.

Un incident étrange, sur lequel on manque encore d'explications, vient de se produire au Vatican.

Un exalté, que l'on ne connaît pas, s'y est introduit sous un habit de cardinal. Précédemment, il avait essayé vainement de parler au Pape.

Expériences sténographiques

Hier, dans la salle des séances du Sénat, en présence de MM. Léon Say, président ; comte Rampon, Le Royer, Calmon, vice-présidents ; Toupet Desvignes, général Pélissier, Pelletan, questeurs, et un très grand nombre de membres du Sénat, on a fait une nouvelle expérience de l'appareil de phono-sténographie Michela, qui reproduit, d'une façon pour ainsi dire instantanée, sous forme de signes, tous les sons de la parole humaine. Mlle Michela, assise au pied de la tribune, devant son petit clavier, a reproduit, presque sans erreurs, les passages les plus hérissés de chiffres de la discussion du tarif des douanes, à mesure qu'ils étaient lus par M. Lenoël. M. Schoelcher a prononcé quelques mots en espagnol : ils ont été recueillis par l'appareil sténographique avec une grande fidélité.

L'expérience a pleinement réussi. Elle avait d'ailleurs été déjà faite, à la Chambre, avec le même succès.

PETITE BOURSE DU SOIR

Paris, 3 mars, 9 h. 16, soir.

3 0/0		Rio	
Amortissable		Banque ottom.	578 12
5 0/0	119 95	Italien	
Turc	13 60	Hongrois	98 13/16
Extérieure	21 3/8	Chemins turcs	
Timbale		Loenderbank	
Egypte	364 37	Union géné.	
Oriental			

NOUVELLES DU SOIR

Voici le sommaire du *Journal Officiel* d'aujourd'hui :

Rapport au président de la République sur le droit qu'ont les vice-consuls à recevoir une indemnité pour frais d'établissement.—Décret y annexé.

Décret portant promotions dans le corps des mécaniciens de la marine.

Décret nomment un chevalier de la Légion d'honneur.

Arrêté relatif à l'exercice du droit de réquisition pour le cantonnement des troupes dans la commune de Péronne, à l'occasion de l'appel de l'armée territoriale en 1881.

Arrêté n'admettant à l'importation en France ou au transit les animaux des espèces bovine, ovine, caprine et porcine, provenant de l'Alsace-Lorraine, que ceux munis d'un certificat constatant qu'aucune maladie contagieuse n'existe dans la localité de provenance.

Décision nommant un membre du conseil des travaux de la marine.

Décision portant nomination du commandant du transport le *Mytho*.

Décision autorisant la création d'établissements de poste dans diverses communes.

Le prochain bal à l'Elysée

Le second grand bal de l'Elysée aura décidément lieu le 10 mars.

On avait adressé huit mille invitations pour le premier. On a été forcé d'en envoyer dix mille pour le deuxième.

Mort d'un général

Le général de division de Geranvoy grand-officier de la Légion d'honneur est mort hier.

M. Ferry et la commission du scrutin de liste

Contrairement à ce qu'ont annoncé tous les journaux, il est inexact que M. Jules Ferry ait demandé à être entendu par la commission du scrutin de liste. C'est M. Sarrien qui a hier exposé à la commission qu'à son sens elle pouvait se dispenser de connaître l'avis du gouvernement sur une question qui préoccupe à un tel point le monde parlementaire et qui a pris un tel caractère d'acuité. La commission s'est ralliée à l'avis de M. Sarrien et elle a adopté sa motion. Ce soir encore le président du Conseil n'était pas informé officiellement de cette résolution et n'avait reçu aucune lettre de convocation. M. Jules Ferry ne pourra donc être entendu demain.

Le conseil des ministres n'a d'ailleurs pas jusqu'à présent délibéré sur la question du scrutin de liste. Il l'abordera pour la première fois samedi prochain. Il est donc prématuré de dire qu'il n'interviendra pas à la tribune sur le fond même de la question. L'opinion contraire a même aujourd'hui quelque chance de prévaloir.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(*Service particulier*)

Le scrutin de liste.

Paris, 4 mars, 7 h. matin

On considérait hier, dans les couloirs de la Chambre, la proposition relative au scrutin de liste, comme devant échouer.

M. Fourcand, sénateur

Paris, 4 mars, 7 h. matin.

M. Fourcand, sénateur de la Gironde, est gravement malade.

La fille de M. Pouyer-Quertier

Paris, 4 mars, 7 h. 10 matin

M. Pouyer-Quertier est parti hier, auprès de sa fille, la marquise de La Roche Lambert, qui se trouve à Biarritz, dangereusement malade.

Une députation arabe, à Paris

Paris, 4 mars, 7 h. 15. m.

Le ministre de la Marine et des Colonies a reçu hier une députation arabe venue à Paris pour entretenir le Gouvernement des réformes qui sont réclamées par les indigènes formant la Colonie africaine.

Le Président de la République et le Ministre des affaires étrangères, décorés de l'ordre de l'Osmanie.

Paris, 4 mars, 7 h. 10 m.

Rasghal Bey, secrétaire du Sultan, et attaché à l'ambassade ottomane à Paris, est revenu prendre possession de son poste

Il apporte les insignes de l'ordre de l'Osmanié, au Président de la République et au ministre des affaires étrangères.

Fabrication de canons pour l'Allemagne

Paris, 4 mars, 11 h. 05 m.

Le *Gaulois* dénonce la fabrication, en France, de canons destinés à l'Allemagne.

Arrivée du duc d'Edimbourg Alexis, à Paris

Paris, 4 mars, 11 h. 25 m.

Le duc d'Edimbourg Alexis est arrivé à Paris. Il est descendu à l'hôtel Bristol.

Lettre au prince Napoléon

Paris, 4 mars, 10 h. 10 matin.

On distribue dans certains quartiers de Paris un placard intitulé : Lettre au prince Napoléon par un groupe d'électeurs de Belleville.

Le placard, d'origine bonapartiste, engage le prince à poser sa candidature aux élections prochaines.

Nous lisons dans le *Figaro* :

On a répandu à profusion, dans certains quartiers, un grand placard qui porte le titre de : *Lettre au prince Napoléon, par un groupe d'électeurs de Belleville.*

Cette signature collective est fort sujette à caution ; elle ne donnerait d'ailleurs aucune valeur à ce factum dont nous ne parlerions pas s'il ne fallait interrompre de temps en temps les dissertations sur le scrutin de liste.

La *Lettre au Prince*, sortie vraisemblablement de la cave où paraît le *Napoléon*, énumère successivement les méfaits de la République, qu'elle accuse d'opportunisme — reproche frappant et bien inattendu ! — et les imperfections de « l'antique royauté du Musée de Cluny », puis elle tourne vite au panégyrique du Prince et des droits qu'on lui a contesté, en raison du fameux « codicille » du testament du fils de Napoléon III. Tout cela est banal, comme on voit, et nous cherchions la pourquoi de cette innocente affiche, quand nous sommes tombés sur la phrase que voici :

« Bientôt, à la faveur des élections législatives, votre candidature pourrait remporter de nombreuses et pacifiques victoires. »

Ce n'est là évidemment qu'un ballon d'essai, mais on sait que le moyen a réussi en 1848 au prince Louis. C'est une élection législative qui a rappelé son nom aux foules et couvé les plébiscites de décembre 1848 et 1851.

Il est vrai que la situation est bien différente, et nous sommes convaincus que le prince Napoléon n'aurait pas à se louer de cet appel à l'opinion publique. Nous pensons cependant qu'il est intéressant de marquer le point, de signaler au passage une idée de candidatures multiples qui a peut-être hanté le cerveau du « César déclassé. »

Réunion des actionnaires de Panama

Paris, 4 mars, 10 h. 20 matin.

Hier a eu lieu la réunion des actionnaires de Panama dont M. Raphael de Bischoffsheim est le plus fort

M. de Lesseps a fait un exposé de l'état de l'entreprise et a fait adopter la constitution définitive de la société.

L'enlèvement des emblèmes religieux à Marseille

Marseille, 3 mars.

Le Préfet a pris un arrêté, basé sur l'article 23 de la loi du 5 mai 1855, annulant le vœu du Conseil municipal, qui demandait l'enlèvement des emblèmes religieux dans les écoles communales.

L'encyclique pour le jubilé

Rome, 4 mars.

L'encyclique pour le jubilé est partie hier de Rome pour le monde entier.

Le Pape demande à la Russie une amnistie pour les évêques et les prêtres qui sont exilés en Sibérie.

Insurrection à Andorre

Madrid, 3 mars.

Une dépêche officielle d'Andorre annonce qu'une nouvelle insurrection a éclaté dans la petite République.

Urgel, 3 mars.

Le plénipotentiaire français vient d'adresser aux Andorrans une proclamation promettant officiellement une voie interpyrénéenne à travers les vallées.

Tremblement de terre

Genève, 3 mars.

Une assez violente secousse de tremblement de terre a été ressentie cette nuit à trois heures et demie, à Genève, Lausanne, Neufchatel et Chaux-de-Fonds.

Il y a eu deux oscillations distinctes qui ont duré quatre secondes.

La députation française à Berlin

Berlin, 2 mars.

L'empereur a conféré au général Caillot l'ordre de l'aigle rouge de 2e classe avec décoration. Aux commandants Rau et Fayet le même ordre sans décoration. L'ambassadeur de France, ainsi que les officiers qu'on vient de nommer, assisteront aujourd'hui à une soirée intime chez l'Empereur. Les officiers prendront congé de S. M. et repartiront demain pour Paris. Hier, le comte de Saint-Vallier a donné un dîner de 24 couverts en l'honneur de ces officiers ; dimanche prochain il y aura chez lui un grand dîner de 30 couverts en l'honneur du duc et de la duchesse d'Ossuna.

Convention franco-allemande

Berlin, 3 mars.

Le Parlement allemand a adopté en 3e lecture le projet de loi tendant à approuver la convention conclue avec l'Allemagne et la France au sujet des colis postaux. M. Stephan, secrétaire d'Etat au département des postes, a annoncé qu'il était probable que les Etats-Unis adhéreraient à cette convention d'ici au commencement du mois d'octobre.

La variole aux îles Sandwich

San-Francisco, 3 mars.

Les avis des îles Sandwich annoncent qu'une épidémie de petite vérole sévit sur la population de ces îles, avec lesquelles toutes les communications ont été interrompues.

La question grecque

Constantinople, 3 mars.

Aujourd'hui, tous les premiers drogmans des ambassades ont pressé Assym-pacha de répondre aux dernières notes des ambassadeurs relatives à la Grèce.

Prières publiques à Strasbourg

Strasbourg, 3 mars.

Il se confirme que des prières publiques pour l'empereur et la famille impériale ont été ordonnées dans le diocèse de Strasbourg.

Dans le mandement qu'il a publié cette année à l'occasion du carême, l'évêque Raess annonce que le Pape l'a autorisé, dans un bref en date du 12 janvier, à se conformer à l'usage adopté dans les autres diocèses catholiques de l'empire allemand, c'est-à-dire à ordonner des prières publiques pour l'empereur et pour la famille impériale.

Bulletin du Commerce

LAINES

Le Havre, 4 mars, soir.

Le marché lainier est calme. Les cours sont inchangés.

Foires aux laines de Bristol

Jeudi 3 mars.

Il y avait hier une bonne moyenne d'acheteurs et de vendeurs à l'ouverture de notre foire lainière et cependant cette première journée n'a pas répondu à l'attente générale. La demande a été restreinte aussi bien dans les laines longues que dans les basses sortes et les vendeurs ont de leur coté tenu leurs limites à un taux que les acheteurs ne pouvaient accepter en raison de la valeur actuelle de la laine brute. Les quelques ventes effectuées l'ont été aux cours cotés en ce moment à Bradfort.

Les toisons à longue laines étaient rares et les offres ont été tellement disproportionnées avec les prix demandés par les éleveurs que c'est peine s'il s'est traité une ou deux affaires dans ces genres.

En laines courtes et dans les sortes secondaires, les prix payés ont été plutôt exagérés que rationnels, car dans plusieurs cas ils étaient peu éloignés de ceux qui avaient été offerts pour les meilleures qualités.

Voici en moyenne les cours relevés pendant la vente : Picklock broke, 14 1/2d. ; short super skin, 12 1/4d. ; Down super combings, 14d. ; fine lambekin, 12 1/4d. ; fine carding skin, 11 3/4d. ; cross-bred Somerset fleeces, 11 3/4d. ; deep Somerset fleeces, 12d. ; super lambskin, 13d. ; Down short super, 12 1/4d. ; super clothing, 13 3/4d. ; fine skin, 10 3/4d. ; fine head, 11d. ; fine combing skin, 11 3/4d. ; wether skin, 10d ; carding skin, 9 3/4d. ; long lamb, 10 1/4d. ; picklock skin, 13d. ; prime brokes, 15d. ; teg matchings, 15d. ; Down wether matchings, 16 3/4d. ; fine matchings, 13 1/2d. ; middle brockes, 10 1/2d. ; brown Spanish, 6 1/2d. ; best Gloucester fleeces, 11 3/4d. ; super teg skin, 12 1/4d. ; hog and wether fleeces, from 11 3/4d. ; to, 12 1/2d. Hereford fleeces, 1s.

Dépêches télégraphiques. — Service spécia

COTONS

Le Havre, 4 mars, 1 h. 30 soir.

Vente de la matinée : un millier de balles. Les disponibles sont inchangés. Le Low-Mid dling Louisiane est coté de 80 à 81. Le terme est sans affaires.

New-York, 4 mars.

Prix du Middling 11 1/16. Terme : mars 11,32 ; avril 11,35 ; mai 11,47 ; juin 11,58 ; juillet 11,67 ; août 11,72 ; septembre 11,18 ; octobre 10,76. Les prix sont soutenus. On a vendu 78,000 b.

Charleston, 4 mars.

Ventes 83,000 balles.

Nouvelle-Orléans, 4 mars.

Voici le terme : Mars 10,76 ; avril 10,98 ; mai 11,06 ; juin 11,20 ; juillet 11,25 ; août 11,30.

Recettes : dans les ports du Golfe	9,000 b
» » » de l'Atlantique	8,000 b
Expéditions : vers l'Angleterre	4,000 b
» » » la France	3,000 b
» » » le Continent	00,000 b

Liverpool, 4 mars.

Ventes 8,000 balles. Les cours sont inchangés. Le Low-Middling Louisiane est coté 6 7/16 Middling-Upland 6 3/8. Fernambourg 6 3/4. Les autres natures de marchandises sont inchangées.

Ventes de la semaine 54,000 balles.

Les arrivages s'élèvent à 62,000 balles.

La consommation	à	61,000 balles
L'exportation	à	3,000 balles
Les Stocks	à	711 balles

dont 537 balles de l'Amérique.

PRODUITS DIVERS

Anvers, 3 mars

Froments fermes, prix bien tenus.

Seigles sans changement.

Pétrole. — Tendance, calme.

Disponible 23,00 courant 23 00, avril 23,00, 4 derniers 23,80 sucre tendance calme, disponible ,00, avril 56.

Cafés faibles sans affaires.

Londres, 3 mars.

Temps : Gelée.

Cargaisons flottantes

Marché très ferme. On a vendu une cargaison roux hiver pour le continent à 48 stil.

Cargaisons arrivées 6 à vendre 5

Londres, 3 mars.

Sucres bruts calmes, prix sans changement ; raffinés, affaires plus actives, prix mieux tenus. Sucre de betterave calme, prix faibles.

Marseille, 3 mars, soir.

Blés. Marché calme, prix sans changement. Ventes de la journée 1,100 quintaux disponibles. Importation 202,037 quintaux.

Louisiane sur juin-août 76.50 les 50 kilos.

Cafés faibles. On a vendu 250 sacs Cap à 67 les 50 kilos.

Saindoux. Début ferme, clôture faible. On a vendu 400 Herçons Wilcox sur mars-mai de 67 à 67,50 les 50 kilos.

MARCHE LINIER DE LILLE

du 2 mars 1881

LINS DE PAYS. — Quelques affaires pour les besoins du moment ; prix sans changement.

LINS DE RUSSIE. — La situation reste la même que la semaine dernière ; quelques affaires traitées sans changement dans les cours. Les lins de St-Pétersbourg à livrer sont très fermes. Change de St-Pétersbourg sur Paris à 3 mois, 265,25 La navigation reste fermée ; cet état de choses paraît devoir être d'assez longue durée.

ÉTOUPES DE PRIGNAGE. — Bonne demande dans tous les genres sans changement dans les prix.

FILS. — La situation ne s'améliore pas, on vend à peu près la production, mais sans pouvoir obtenir d'augmentation sur les prix.

FILS DE JUTE. — Pas de changement à signaler.

TOILES. — Le courant d'affaires des semaines précédentes continue.

PORT DE DUNKERQUE. — Importations et exportations des matières textiles du 15 au 21 février 1881.

Importations. — Lin 3,226 kil. — Jute 427,810 kil. — Chanvre »»8,400 kil.— Etoupe 00,000 kil. —Fils de lin »,»50 kil. — Fils de jute »»»,»»» kil. — Toiles de lin »»,»»» kil. — Toiles de jute »» kil.

Exportations. — Lin »»,»» » kil.— Jute 0,000 kil. — Chanvre »»,»»» kil. — Etoupe »,»»» k